

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Loomis Sayles Sustainable Euro Credit Fund (R/A (EUR) ISIN : IE00BM990346), un compartiment de Natixis International Funds (Dublin) I Public Limited Company (la « Société »)

Société de gestion et Promoteur : Natixis Investment Managers S.A., société du groupe Natixis
Gestionnaire d'investissement : Loomis, Sayles & Company, L.P., société du groupe Natixis

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du fonds Natixis International Funds (Dublin) I – Loomis Sayles Sustainable Euro Credit Fund (ci-après le « Fonds ») est de viser un rendement en combinant revenus et appréciation du capital, par le biais d'un processus d'investissement qui inclut des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »).

Stratégie d'investissement

Le Fonds combinera une approche d'investissement descendante, à savoir une méthode qui regarde en premier lieu les marchés et l'économie, avec une recherche ascendante axée sur la performance de sociétés individuelles. Dans le cadre de son approche « ascendante », le Gestionnaire d'investissement utilise un processus ESG propriétaire basé sur les quatre étapes séquentielles suivantes : i) Filtrage, ii) Intégration, iii) Engagement et iv) Exclusion. Le but de ce processus est de conduire une analyse non financière sur plus de 90 % de la Valeur liquidative du Fonds.

Politique d'investissement

Le Fonds peut investir un pourcentage quelconque de sa Valeur liquidative dans des titres à revenu fixe (par ex. des obligations vertes telles que décrites dans les Principes applicables aux obligations vertes [Green Bond Principles], Lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'obligations vertes [Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds] publiés par l'Association internationale des marchés de capitaux) de qualité « investment grade », libellés en euros et émis par des sociétés du monde entier. La catégorie « investment grade » désigne les investissements dotés d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou une notation équivalente par Fitch Ratings ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire d'investissement juge comme étant de qualité comparable. Parfois, les agences de notation attribuent des notations différentes à un même émetteur. Dans ce cas, on parle de notations divergentes (ou « split-rated »). Dans un tel cas, le Fonds retiendra la notation la plus basse. Le Fonds peut également investir un pourcentage quelconque de sa Valeur liquidative dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements (y compris leurs agences, émanations et entités parrainées) et des entités supranationales (par exemple, la Banque mondiale).

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure à « investment grade » ; toutefois, ces titres ne doivent pas avoir de notation inférieure à BB- (Standard & Poor's Ratings Services), Ba3 (Moody's Investors Service, Inc.) ou de notation équivalente attribuée par Fitch Ratings au moment de l'achat. Le Fonds n'est pas autorisé à investir dans des titres à revenu fixe dont la notation est égale ou inférieure à B+ (Standard & Poor's Ratings Services), B1 (Moody's Investors Service, Inc.), ou à notation équivalente par Fitch Ratings. Si les notations de crédit de tout titre à revenu fixe sont abaissées en dessous de BB- (Standard & Poor's Ratings Services), Ba3 (Moody's Investors Service, Inc.) ou une notation équivalente par Fitch Ratings, le Fonds pourra conserver les titres concernés en portefeuille. Selon l'état des marchés à ce moment-là et sous réserve de servir au mieux les intérêts des investisseurs, les titres concernés seront vendus dans les six mois à

compter de la date de rétrogradation à moins d'une amélioration ultérieure à un niveau répondant aux limites indiquées ci-dessus au cours de la même période de six mois.

Le Fonds peut, au moment de l'achat, investir jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des titres à revenu fixe libellés dans une devise autre que l'euro.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des parts d'organismes de placement collectif.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement.

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active, en référence à l'indice iBoxx Euro Corporates Overall Total Return Index ; c'est-à-dire qu'il est susceptible de l'utiliser comme base à partir de laquelle sélectionner ses placements. Toutefois, bien que la performance puisse parfois être similaire à celle de l'indice, elle peut également s'en écarter considérablement ; en effet, le Fonds ne vise pas à répliquer cet indice et n'est soumis à aucune contrainte à l'égard de ce dernier.

Dans le cadre de l'application de sa Stratégie d'investissement et de son processus ESG, le Gestionnaire d'investissement exclura les investissements directs dans des sociétés ou limitera les émetteurs tirant leurs revenus de certains secteurs représentés par cet indice de référence.

Les actionnaires peuvent revendre leurs actions au Fonds lors de tout jour ouvrable en Irlande.

Les revenus perçus par le Fonds sont versés aux actionnaires si les actions sont des actions de distribution, ou réinvestis par le Fonds si les actions sont des actions de capitalisation. Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Politique de dividendes » pour de plus amples renseignements.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à 3 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← Rendement généralement inférieur | Rendement généralement supérieur → Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce classement sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement s'explique par l'allocation du Fonds aux marchés obligataires. Les données historiques ne sont pas nécessairement une indication fiable des données futures. La catégorie de risque susmentionnée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. Le capital du Fonds n'est pas garanti et sa valeur n'est pas protégée. La catégorie la moins risquée n'est pas totalement exempte de risque.

Les risques suivants sont importants pour le Fonds, mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque qu'une contrepartie à la transaction de dérivés de gré à gré souscrite par un OPCVM ne soit pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'OPCVM en question.

Risque de crédit : Le risque de crédit résulte du risque de baisse de

la qualité d'un émetteur et/ou d'un titre émis, susceptible d'entraîner une réduction de la valeur du titre en question. Il s'agit également du risque de défaut de remboursement d'un émetteur à l'échéance du titre détenu en portefeuille.

Impact du risque lié aux techniques de gestion : Le risque lié aux techniques de gestion correspond au risque de pertes accrues résultant du recours aux instruments dérivés, aux transactions de prêt de titre ou aux contrats de mise en pension.

Veuillez lire les sections du Prospectus et du Supplément correspondant intitulées « Facteurs de risques » pour de plus amples renseignements sur les risques.

Frais inhérents au Fonds

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais par Catégorie d'actions – Catégorie d'actions R

Frais ponctuels facturés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 3,00 %

Frais de sortie Aucun *

Ces chiffres constituent les pourcentages maximums pouvant être déduits des fonds que vous avez engagés avant qu'ils ne soient investis, ou avant que les produits de vos investissements ne soient versés.

Frais prélevés par le Fonds sur une période d'un an

Frais courants 0,97 % par an

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Il est possible que vous payiez moins – pour en savoir plus, veuillez consulter votre conseiller financier.

* Un prélèvement pouvant aller jusqu'à 2,00 % peut être appliqué à tout investisseur pratiquant une activité de négoce excessive ou effectuant des activités de market timing.

Des frais de conversion, d'un montant égal à l'écart entre les commissions de vente des catégories d'actions, peuvent s'appliquer si la catégorie d'actions ou le fonds vers laquelle/lequel vous transférez votre participation est assorti(e) d'une commission de vente supérieure.

Concernant les frais courants, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Le Rapport annuel du Fonds relatif à chaque exercice inclura le détail des frais appliqués.

Pour de plus amples renseignements concernant les frais, veuillez lire les chapitres « Commissions et frais » et « Valorisation, souscription et rachat » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents.

Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs de cette catégorie d'actions des indications utiles sur les performances passées.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

Date de création du Fonds : 3 mars 2021.

Informations pratiques

Dépositaire et Agent administratif du Fonds

Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited
30 Herbert Street
Dublin 2, Irlande

Société de gestion :

Natixis Investment Managers S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

Heure limite : J à 12 h 00 (heure irlandaise)

Des informations complémentaires concernant la Société et le Fonds (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la Société) ainsi que la procédure d'échange d'actions d'un compartiment vers un autre sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société ou du Dépositaire et Agent administratif. La valeur nette d'inventaire par action du Fonds peut être obtenue au siège social de la Société de gestion et du Promoteur ou de l'Agent administratif durant les heures normales de bureau et sera publiée sur le site Internet du promoteur suivant : <https://www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents>.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant séparés, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment donné sont limités aux actifs de ce compartiment.

Le Fonds peut être assujéti à un régime fiscal spécifique en Irlande, ce qui, selon votre pays de résidence, peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

De plus amples informations relatives à la politique de rémunération mise à jour de la Société de gestion qui décrit le mode de calcul et d'attribution de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://im.natixis.com/intl-regulatory-documents>. Une copie papier de la politique de rémunération est également disponible sans frais et sur demande adressée à la Société de gestion.

Informations complémentaires

Catégorie d'actions	ISIN	Types d'investisseurs	Frais courants	Devises	Investissement initial minimum	Participation minimum	Politique de dividendes
R/A (EUR)	IE00BM990346	Investisseurs particuliers	0,97 % par an	EUR	1 000 EUR	1 action	Capitalisation
R/D (EUR)	IE00BM990239	Investisseurs particuliers	1,00 % par an	EUR	1 000 EUR	1 action	Distribution
H-R/A (CHF)	IE00BM990452	Investisseurs particuliers	1,00 % par an	CHF	1 000 CHF	1 action	Capitalisation

La responsabilité de Natixis International Funds (Dublin) I plc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Société.

Le Fonds est autorisé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Natixis Investment Managers S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/02/2022.